



**CONSTRUCTION
ET BOIS**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les chambres patronales bafouent le dialogue social avec la complicité de l'État

Le 29 mars dernier, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a publié les arrêtés d'agrément des Opérateurs de Compétences (OPCO) avec leurs périmètres.

Pour la FNCB CFDT, il y avait du sens à passer de 20 OPCA à 11 OPCO en respectant le regroupement des branches dans une cohérence de filière économique telle que souhaitée par le ministère dans sa lettre de cadrage.

Depuis plusieurs mois, la FNCB-CFDT a œuvré pour une cohérence de filière économique dans les branches professionnelles de ses secteurs face aux organisations professionnelles d'employeurs dans les réunions paritaires et auprès des pouvoirs publics. Une minorité d'organisations patronales dans les branches ont respecté le dialogue social paritaire. La plupart des organisations patronales dans les branches des secteurs de la construction et du bois ont privilégié le lobbying dans les salons du ministère et n'ont pas souhaité décider avec les organisations syndicales de salariés légitimes et fortes de la représentativité accordée par les salariés.

La très grande majorité des organisations professionnelles d'employeurs ont œuvré dans leur seul intérêt pour garder leurs privilèges et leur pouvoir en s'assurant des places dans la gouvernance de l'OPCO. Jamais elles n'ont souhaité prendre en compte la cohérence de filière économique dans l'intérêt des entreprises et des salariés.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'assentiment et de fait la complicité des services du Ministère du Travail dirigés par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

Pour exemples dans les secteurs de la construction et du bois :

- L'ensemble des industries de matériaux de construction et du bois ont été affectées à l'OPCO Inter-industriels (21), alors que l'ensemble de ces branches ont une cohérence de filière économique avec la construction.
- Le secteur du travail mécanique du bois pour sa part est envoyé dans l'OPCO Entreprises et Salariés des Services à Forte Intensité de Main-d'œuvre, on cherche encore le lien.... si ce n'est rester dans ce qui était avant l'OPCA OPCALIA.

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT

47/49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19

Tel :01 56 41 55 60 Fax :01 56 41 55 61

mail: fncb@cfdt.fr - www.cfdt-construction-bois.fr

twitter.com/fncbcbfdt - facebook.com/fncbcbfdt

- Les secteurs de la maîtrise d'œuvre (Architectes, Géomètres,...) dont le lien économique avec les secteurs du BTP est indéniable ont été éparpillés dans plusieurs OPCO. Alors même que les organisations syndicales de salariés majoritaires ont signé un accord de désignation pour l'OPCO Construction.
- Pour les secteurs du BTP, l'enjeu était d'ouvrir l'OPCO Construction au-delà de la seule « Famille du BTP » dans l'esprit de la lettre de cadrage du ministère. Au final, seul le secteur des négoce de matériaux de construction et du bois a été accueilli en plus du BTP. Les discussions lors des négociations de l'accord constitutif et des statuts de l'OPCO Construction ont été entachées par une déloyauté de l'organisation patronale majoritaire qui a bafoué complètement le dialogue social.

Toutes les interpellations écrites envoyées par la FNCB-CFDT aux services de l'État sont restées lettres mortes. Cela démontre et confirme que le ministère du Travail n'accorde pas la même écoute aux organisations syndicales de salariés pour ne pas dire qu'il méprise les représentants des salariés.

Contacts FNCB-CFDT :

Rui Portal, secrétaire général FNCB-CFDT
rui.portal@construction-bois.cfdt.fr; 06-72-92-09-10

Pascal Roussel, secrétaire national FNCB-CFDT
pascal.roussel@construction-bois.cfdt.fr; 06-79-56-37-56